

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

**portant sur le projet d'aménagement de deux lignes de bus à haut niveau de services (BHNS),
appelé projet « MOOVÉO » sur les communes de LIMOGES et PANAZOL**
Communauté urbaine Limoges métropole (CULM)

Description de l'opération soumise aux enquêtes :

Le projet Moovéo est conduit sous maîtrise d'ouvrage du président de la communauté urbaine Limoges métropole. Ce projet soumis aux enquêtes publiques s'étend sur les communes de Limoges et Panazol. Il comprend :

- la création de deux lignes de BHNS: la ligne A (Beaubreuil<> CHU-Universités – 13,6 km – 28 stations) et la ligne B (Val de l'Aurence <> Stade Valière– 9,9 km – 22 stations) ;
- l'acquisition d'un matériel roulant électrique pour l'exploitation de ces lignes ;
- la rénovation des voiries, trottoirs, aménagements cyclables et espaces de stationnement le long de ces lignes ;
- le réaménagement des espaces publics le long de ces lignes : réaménagement des places, rénovation de l'éclairage public, végétalisation, amélioration de la gestion des eaux de pluie.

Objet, durée et lieux des enquêtes :

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral n° 82-2025 du 14 août 2025, l'ouverture conjointe de :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet Moovéo. Le dossier relatif à cette enquête comprendra, notamment, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite de la CULM à cet avis, ainsi que les avis sur le projet des conseils municipaux de Limoges et Panazol et l'avis du président du conseil départemental de la Haute-Vienne.
- l'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet Moovéo.

D'une durée de 31 jours consécutifs, ces enquêtes se tiendront **du lundi 15 septembre 2025 à partir de 08h30 au mercredi 15 octobre 2025 jusqu'à 17h00** en mairies de Limoges (siège des enquêtes) et de Panazol ;

Consultation des dossiers d'enquête :

Pendant la durée des enquêtes, les dossiers d'enquête seront consultables par le public :

1) sur support papier aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public précisés ci-après :

- mairie de Limoges -direction de l'action foncière et immobilière, 31 avenue Baudin 87000 Limoges (rez-de-chaussée bas), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- mairie de Limoges -antenne de Landouge, 3 rue du Mas-Bilier 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- siège de la CULM, 19 rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- mairie de Panazol, esplanade Jacques Chirac 87350 Panazol, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- préfecture de la Haute-Vienne à la direction de la légalité, accueil rue Daniel Lamazière 87000 Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir préalablement à la visite au 05.55.44.18.00).

2) sur le site internet comprenant un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-mooveo-limoges-metropole>
Ils sont également mis à la disposition du public sur les sites internet des services de l'État : www.haute-vienne.gouv.fr et projets-environnement.gouv.fr

3) sur support informatique à la mairie de Limoges au 31 avenue Baudin et à l'antenne de Landouge, à la mairie de Panazol, ainsi qu'au siège de la CULM.
Toute personne pourra dès la parution de l'avis d'ouverture d'enquêtes et pendant toute la durée de celles-ci, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des services de la préfecture.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :

Pendant toute la durée des enquêtes publiques, le public pourra formuler ses observations et propositions à la commission d'enquête :

1) par voie postale à hôtel de ville de Limoges, 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

2) par voie électronique en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-mooveo-limoges-metropole> ou en envoyant un mail à l'adresse projet-mooveo-limoges-metropole@mail.registre-numerique.fr

3) sur les registres d'enquête à la mairie de Limoges au 31 avenue Baudin, à l'antenne de Landouge, à la mairie de Panazol, ainsi qu'au siège de la CULM, aux jours et heures précisés.

Les observations et propositions du public reçues avant le premier jour de l'enquête à 8h30 et après le dernier jour de l'enquête à 17h00 ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête :

Par décision en date du 10 juillet 2025, le vice-président du tribunal administratif de Limoges a désigné une commission d'enquête composée de M. Claude Gombaud, en qualité de président, de M. Pierre Edouard et de M. René Groneau. Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations et propositions écrites ou orales du public à l'occasion de permanences aux lieux, jours et heures fixées ci-après :

Hôtel de ville de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges	- le 15 septembre de 8h30 à 12h30 ; le 24 septembre de 13h30 à 17h00 ; le 4 octobre de 9h00 à 12h00 ; le 9 octobre de 8h30 à 12h30 et le 15 octobre de 13h30 à 17h00.
Mairie de Limoges - Antenne de Landouge 3, rue du Mas-Bilier 87000 Limoges	- le 19 septembre de 8h30 à 12h30 ; le 30 septembre de 13h30 à 17h00 et le 10 octobre de 8h30 à 12h30.
Mairie de Panazol , esplanade Jacques Chirac 87350 Panazol	- le 17 septembre de 13h30 à 17h30 ; le 26 septembre de 8h30 à 12h00 et le 13 octobre de 13h30 à 17h30.

Toutes informations relatives au projet soumis aux enquêtes et aux dossiers afférents peuvent être obtenues auprès de Monsieur Julien Busson, responsable de la mission Moovéo à la CULM (19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges Cedex 1), par mail : info.mooveo@limoges-metropole.fr, et par téléphone : 05.55.42.25.81.

Mise à disposition du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, émis par la commission d'enquête, seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies de Limoges et Panazol ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne.
Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

Le préfet de la Haute-Vienne se prononcera, par arrêté, sur :

- la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux nécessaires à la réalisation du projet Moovéo ;
- la cessibilité des terrains situés dans l'emprise du projet Moovéo dont l'acquisition est nécessaire à sa réalisation.